



# Mediation Week

Jeudi 15 octobre 2020

**Journée centrale Conférence en ligne**



UNE INITIATIVE DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DE MÉDIATION

en collaboration avec



**Matinée francophone****7h30-8h30**

Accueil en ligne, informations pratiques et test de l'application en ligne

**8h30-8h50**

Mots de bienvenue de Monsieur Theo De Beir, Président de la CFM, et Monsieur Raf Van Ransbeeck, Directeur de l'IFJ.

**9h-9h50**

Session plénière: orateur international Madame Michèle Guillaume-Hofnung (FR)

**10h-10h50**

1er cycle d'ateliers

**11h-11h50**

2ème cycle d'ateliers

**12h-12h45**

Le mot de la fin à Monsieur Theo De Beir, Président de la CFM et du Bureau de la CFM

**La matinée de la journée centrale est agréée pour 3 heures de formation continue.**

**La participation à la journée centrale complète vous octroie 6 heures de formation continue.**

Certains ateliers sont également organisés pendant les autres jours de la semaine de la médiation.

Si vous souhaitez suivre un atelier particulier de manière plus détaillée, veuillez consulter le livret de programme qui vous sera envoyé ultérieurement.

**Après-midi néerlandophone**

L'après-midi néerlandophone commence à 13h30 avec des mots de bienvenue suivi par une session plénière avec les orateurs internationaux Robert Harris Mnookin & Alain-Laurent Verbeke (ENG), et deux ateliers. L'après-midi se termine par une conclusion de 17h-17h45.

**L'après-midi de la journée centrale est agréée pour 3 heures de formation continue.**

**Si vous souhaitez assister à cette formation l'après-midi, veuillez consulter la brochure en néerlandais.**

**Explication du contenu de la session plénière****Madame Michèle Guillaume-Hofnung****"Le potentiel innovant de la médiation"**

La médiation contemporaine a surgi des sociétés civiles dans les années 80 portée par la volonté de changement de ses pionnières et de ses pionniers.

- Qu'il s'agisse du courant aspirant à faire des brèches dans les murs d'incompréhensions qui minent le lien social et à construire des passerelles pour l'établir ou le rétablir.

- Qu'il s'agisse du courant plaçant la médiation dans la mouvance des modes alternatifs de règlement des conflits.

Pour aboutir, une volonté de changement ne suffit pas. Elle doit pouvoir s'appuyer sur un potentiel qui varie selon le milieu qui la porte et le système juridique ambiant.

La communication portera sur le rôle du droit à l'égard de la médiation. Le droit a-t-il soutenu ou émoussé le potentiel innovant de la médiation ? Elle présentera une analyse critique des directives européennes et de quelques exemples nationaux essayant de promouvoir la médiation. Elle présentera des pistes pour tenter de restituer à la médiation son potentiel innovant.

**Prof. Michèle Guillaume-Hofnung**, Professeure émérite des facultés de droit à l'Université de Paris XI, directrice cofondatrice de l'IMGH et Présidente d'honneur de MDPA.

Auteure du *Que-sais-je? "LA MEDIATION"*

(traduit en portugais, publié au Brésil, traduction en arabe à paraître au Liban)

Pionnière des enseignements et des pratiques de médiation.

Inspiratrice des principales définitions opérationnelles de la médiation sur mandat de l'Union Européenne (septembre 2000 séminaire de Créteil) et à la demande de la conférence des OING du conseil de l'Europe (mai 2011). Associée aux travaux sur l'Hydrodiplomatie en matière environnementale.

Co-auteure de chartes et de codes déontologiques dans le domaine de la médiation (code national de déontologie du médiateur, charte des médiatrices inter-culturelles). Créatrice de formations universitaires (Paris2, Paris sud). Co-fondatrice du Prix LYSISTRATA pour la paix par la médiation.

Experte-consultante de plusieurs organisations internationales en matière d'éthique et de médiation: OSCE/ODHIR (UNESCO en tant que vice-présidente du Comité des droits de l'Homme et des questions éthiques de la CNF/UNESCO de 1995 à 2012), Union Européenne pour l'élaboration de la définition de la médiation sociale en 2001, du Conseil de l'Europe pour une définition européenne de la médiation en 2011.

Evaluatrice de projets financés par l'Union Européenne dans le domaine de l'éthique.

Avis sur des projets de lois concernant la médiation afin d'en garantir la cohérence par rapport à la définition de la médiation et la distinguer de l'arbitrage ou de la conciliation.

Missions d'enseignement ou d'expertise : Liban, Afghanistan, Tunisie, Maroc, Cameroun, Afrique du Sud, Italie, Ethiopie, Maroc, Kirghizstan, Brésil, Côte d'Ivoire, Madagascar...

# 1er cycle d'ateliers (Matinée francophone)

10h-10h50	Orateur(s)	Langue
<p><b>1. Le SPP Intégration sociale, le SPF Intérieur et le Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine s'associent pour mettre en avant les services de médiation au niveau local.</b></p> <p>Le Service Public de Programmation Intégration sociale, le Service Public Fédéral Intérieur (Direction Sécurité Locale Intégrale) et le Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine ASBL, conscients des bénéfices préventifs pour les citoyens de la médiation assurée par les services publics locaux, collaborent depuis un an avec les réseaux de professionnels de terrain et vous proposent dès lors un regard croisé des acteurs clés de la médiation au niveau local, afin de promouvoir la « culture de la médiation » comme projet fédérateur au sein des communes belges.</p>	<p><b>Béatrice DECANT</b> Direction Générale Sécurité et Prévention &amp; Direction Sécurité Locale Intégrale (SPF Intérieur).</p> <p><b>Mathilde WARGNIES</b>, attachée au service Politique de lutte contre la pauvreté et cohésio Urbaine.</p> <p><b>Laetitia NOLET</b>, criminologue, Coordinatrice Forum Belge pour la prévention et la Sécurité Urbaine, Chef de projet Forum Européen pour la Sécurité Urbaine.</p> 	FR
<p><b>2. Assessment after 10 years of « Mandatory Mediation » in Italy</b></p> <p>La médiation, envisagée comme condition d'accès en justice, a désormais dix ans. L'intervention vise à décrire cette période moins du point de vue du cadre réglementaire, qui a été modifié à plusieurs reprises, que du point de vue des opérateurs sur le terrain: juges, avocats et médiateurs. Ce qui a changé dans les pratiques, dans le professionnalisme des personnes concernées, combien la médiation est entrée dans la culture générale des personnes. Cela afin de vérifier si des changements sont nécessaires et si le besoin de changement réside dans des réformes réglementaires ou d'autres interventions.</p> <p><i>Veillez noter que cette session se déroulera en anglais. Si vous souhaitez assister à cette session en français, veuillez-vous s'inscrire également à la session prévue dans l'après-midi.</i></p>	<p><b>Chiara ORLANDI</b>, professeur ADR, avocate, médiatrice, arbitre. Auteur de divers articles en Italie et à l'étranger concernant l'arbitrage et la médiation.</p> <p><b>Modérateur</b> <b>Avi SCHNEEBALG</b>, magistrat - GEMME</p> 	ANG
<p><b>3. Comment mener une médiation avec les pouvoirs publics ?</b></p> <p>Les orateurs examineront notamment les questions suivantes : Qui peut envoyer en médiation avec les pouvoirs publics ? Dans quelles situations une médiation avec un pouvoir public s'indique-t-elle ? Quel rôle les avocats peuvent-ils jouer ? Quelles sont les particularités de la médiation avec les pouvoirs publics ?</p>	<p><b>Emmanuel JACUBOWITZ</b>, avocat – médiateur agréé en matière civile, commercial, sociale et public.</p> <p><b>Clémentine CAILLET</b>, avocat – médiateur agréée en matières civiles et commerciales.</p>  	FR

10h-10h50	Orateur(s)	Langue
<p><b>4. Respect des seniors : comment communiquer sur les sujets 'tabous' avec ses proches, ses patients, etc.</b></p> <p>Atelier à propos des différentes décisions à prendre pour un 'mieux-vieillir'.</p> <p>Comment favoriser l'autonomie, l'épanouissement, le respect de sa personne tout en facilitant la prise de décisions par les proches et le travail des professionnels (assistants sociaux, médecins et juristes)?</p> <p>Les outils de la médiation permettent d'aborder sereinement les questions du lieu de vie, de la planification anticipée des soins, de la mise en place d'un réseau d'aide, etc. ...</p>	<p><b>Ilse BANMEYER</b>, juriste notariale, médiatrice agréée.</p> <p>Avec la contribution de : <b>Laurence BECKERS</b>, fondatrice de l'ASBL l'rise.</p> <p><b>Romane CORNIL</b>, médecin généraliste.</p> <p><b>Céline LUCAS</b>, orthophoniste.</p> 	FR
<p><b>5. La médiation et le syndic</b></p> <p>L'une des tâches principales du syndic est d'organiser et de superviser l'assemblée générale.</p> <p>En pratique, une réunion générale est le plus souvent accompagnée de tensions qui, si elles ne sont pas étouffées correctement, peuvent entraîner une agression verbale.</p> <p>Une bonne communication est la meilleure prévention des conflits. ERQ, ces trois compétences de médiation peuvent vous aider en tant que gestionnaire, à améliorer la qualité de votre communication: Ecouter, Résumer et Questionner.</p>	<p><b>Dominique KRICKOVIC</b>, présidente de l'Union des Syndics ASBL.</p> 	FR

## 2ième cycle d'ateliers (Matinée francophone)

11h-11h50	Orateur(s)	Langue
<p><b>1. La Médiation Groupale 'une opportunité pour tout organisations de vie et de travail.</b></p> <p>Depuis la fin des années 90, les responsables de collectivités et organisations ont recours à la Médiation Groupale/MG pour régler nombres d'incidents affectant les collectivités de travail et de vie. Basée sur l'intelligence collective et sur la capacité d'une communauté à faire converger intelligence et connaissances pour avancer vers un but commun, elle leur permet de co-agir et de co-produire.</p> <p>Sa ressource essentielle : la qualité des interactions entre ses membres. A l'aube de ce 21ème siècle, quelles sont les originalités de la Médiation Groupale.</p>	<p><b>Joëlle TIMMERMANS,</b> Formatrice-auteure, spécialisée en médiation groupale. Médiateur agréée et membre de la CFM.</p> <p><b>Mary HURLET,</b> médiatrice agréée en matière familiale, civile et commerciale.</p>	FR
<p><b>2. 50 ans des juridictions du travail – 15 ans de médiation et de conciliation en droit du travail: échanges de vue entre Tribunaux du travail.</b></p> <p>A l'occasion des 50 ans de juridictions du travail et des 15 ans de la première loi sur les MARC applicables au contentieux social, un panel de magistrats francophones et néerlandophones des juridictions du travail de Belgique feront le point sur leurs approches pratiques de la conciliation et de la médiation. Ils s'interrogeront sur la valeur ajoutée des MARC pour résorber l'accroissement de l'arriéré judiciaire aggravé par la crise sanitaire.</p> <p>L'échanges de vue portera tant sur les matières relevant du contrat de travail que sur le contentieux de la sécurité sociale.</p> <p>Un questionnement des MARC sera également posé sur l'approche « virtuelle » par écran interposé du contentieux social.</p> <p>Le regard et l'apport de médiatrices suisse et française enrichiront le débat d'idées</p>	<p><b>Cinthia LEVY,</b> avocate, médiatrice, chargée de cours aux universités de Lausanne et Genève.</p> <p><b>Sylvie ADIJES,</b> médiatrice française, consultante en négociation et création de système de gestion des conflits.</p> <p><b>TÉMOINAGES</b></p> <p><b>Modérateur :</b> <b>Olivier MORENO,</b> juge au Tribunal du travail francophone de Bruxelles, médiateur agréé CFM en matières social, Président <a href="http://www.s-mediation.be">www.s-mediation.be</a></p>	FR



11h-11h50	Orateur(s)	Langue
<p><b>3. Respect des seniors : comment communiquer sur les sujets 'tabous' avec ses proches, ses patients, etc.</b></p> <p>Atelier à propos des différentes décisions à prendre pour un 'mieux-vieillir'. Comment favoriser l'autonomie, l'épanouissement, le respect de sa personne tout en facilitant la prise de décisions par les proches et le travail des professionnels (assistants sociaux, médecins et juristes)?</p> <p>Les outils de la médiation permettent d'aborder sereinement les questions du lieu de vie, de la planification anticipée des soins, de la mise en place d'un réseau d'aide, etc. ...</p>	<p><b>Ilse BANMEYER,</b> juriste notariale, médiatrice agréée.</p> <p><b>Avec la contribution de :</b> Laurence BECKERS, fondatrice de l'ASBL l'rise</p> <p><b>Romane CORNIL,</b> médecin généraliste</p> <p><b>Céline LUCAS,</b> orthophoniste</p>	FR
<p><b>4. La médiation et le syndic</b></p> <p>L'une des tâches principales du syndic est d'organiser et de superviser l'assemblée générale. En pratique, une réunion générale est le plus souvent accompagnée de tensions qui, si elles ne sont pas étouffées correctement, peuvent entraîner une agression verbale. Une bonne communication est la meilleure prévention des conflits. ERQ, ces trois compétences de médiation peuvent vous aider en tant que gestionnaire, à améliorer la qualité de votre communication: Ecouter, Résumer et Questionner.</p>	<p><b>Dominique KRICKOVIC,</b> présidente de l'Union des Syndics ASBL.</p>	FR



## Informations pratiques sur la journée centrale en ligne

### Informations pratiques sur la journée centrale en ligne

La journée centrale en ligne s'articule sur une matinée en langue française et une après-midi en langue néerlandaise. Chaque partie comprendra une session plénière avec un orateur intéressant ainsi que deux ateliers virtuels. Les participants peuvent s'inscrire pour la matinée seule, l'après-midi uniquement ou pour la journée complète.

Le **jeudi 15 octobre 2020**, les participants pourront se connecter après inscription et paiement via un lien spécialement prévu à cet effet :

- Dès **7h30** pour la **matinée en français**
- Dès **12h30** pour l'**après-midi en néerlandais**

Pendant ce temps d'attente, profitez-en pour vérifier si vos paramètres son et image sont correctement réglés sur votre ordinateur.

Si vous avez des questions pendant les différentes sessions, vous pouvez les soumettre à l'orateur via le chat. Il y répondra pendant la session ou directement après celle-ci.

### Comment s'inscrire?

Vous pouvez vous inscrire à la journée centrale en ligne jusqu'au 9 octobre 2020 en renvoyant le formulaire d'inscription (voir p.10) aux adresses électroniques suivantes: [Thomas.Cornado@igo-ifj.be](mailto:Thomas.Cornado@igo-ifj.be) et [Roselyne.Marot@igo-ifj.be](mailto:Roselyne.Marot@igo-ifj.be).

Votre inscription ne sera pas confirmée tant que vous n'aurez pas effectué le paiement et reçu le courriel de confirmation. Après inscription et paiement effectif, vous recevrez un e-mail avec les liens personnalisés nécessaires pour suivre la/les session(s) plénière(s) d'une part et les ateliers d'autre part.

Pour participer aux séances plénières et aux ateliers de la journée centrale en ligne, vous n'avez pas besoin d'installer un logiciel, il vous suffira de cliquer sur les différents liens que vous recevrez dans votre email.

Remarque importante: dès que vous acceptez l'invitation, le courriel sera supprimé de votre boîte aux lettres et se retrouvera ensuite dans votre calendrier personnel Outlook.

### Combien coûtera la journée centrale en ligne?

**50€** pour les participants qui s'inscrivent uniquement le matin ou uniquement l'après-midi.

**70€** pour les participants qui s'inscrivent pour la journée complète.

Veuillez noter que l'inscription n'est définitive qu'après paiement effectif avant le 9 octobre 2020 sur le numéro de compte de IFJ BE92 6790 0009 9323 - BIC : PCHQBEBB avec la mention :

Si vous participez uniquement le matin :

- Mediation Week VM (CIV 101) – 15 octobre 2020 - “nom participant”

Si vous participez toute la journée :

- Mediation Week AM+PM (CIV 101) – 15 octobre 2020 - “nom participant”

Si vous souhaitez recevoir une facture par la suite, veuillez le mentionner dans votre inscription.

### De quoi avez-vous besoin?

- Un ordinateur, ordinateur portable, tablette ou smartphone.
- Une connexion Internet.

Plus votre connexion à Internet est bonne, au mieux vous pourrez suivre la journée centrale en ligne. Avec une connexion Internet lente ou irrégulière, les sessions peuvent s'interrompre et il se peut que vous ne receviez pas du tout certaines parties d'images et/ou du son ou avec un certain retard.

Il est préférable de ne pas suivre cette journée centrale en ligne si vous êtes en déplacement ou si vous n'avez qu'une faible connexion Wifi.

### Deux instants de tests préalables

Nous organiserons deux périodes-tests préalables de manière à ce que vous puissiez, en tant que participant, vous préparer de manière optimale à la journée centrale en ligne. Pour ces tests, vous n'avez pas besoin de vous inscrire, vous devez seulement vous connecter via les liens ci-dessous :

#### Lundi 12 octobre 2020 à 18h :

<https://justfgovbe.webex.com/justfgovbe-du/j.php?MTID=m91363f34d6a5eb93d2c008b5658bf52d>

- Numéro de réunion : 137 781 3063
- Mot de passe : fMwr6sDMR63

#### Mardi 13 octobre 2020 à 17h :

<https://justfgovbe.webex.com/justfgovbe-du/j.php?MTID=m6a6381c30043b0ef60d512c7ab63f98a>

- Numéro de réunion : 137 167 6511
- Mot de passe: mGpMHP3p5q3

### Qu'en est-il des problèmes techniques?

Si vous rencontrez des difficultés techniques au cours de la journée centrale en ligne du jeudi 15.10.2020, veuillez nous contacter à l'un des numéros suivants:

- Participants francophones:  
0472/11.31.58  
0473/ 75.25.96

## Formulaire d'inscription Mediation Week 2020

Pour vous inscrire, renvoyez par courriel ce formulaire d'inscription en annexe avant le **9 octobre 2020** à l'adresses suivantes :

[thomas.cornado@igo-ifj.be](mailto:thomas.cornado@igo-ifj.be) ET [roselyne.marot@igo-ifj.be](mailto:roselyne.marot@igo-ifj.be)

avec la mention :

**MATIN** : Mediation Week VM (CIV 101) – 15 octobre 2020 - “nom participant”

**APRÈS-MIDI** : Mediation Week VM (CIV 101) – 15 oktober 2020 - “nom participant”

**TOUTE LA JOURNÉE** : Mediation Week AM+PM (CIV 101) – 15 octobre 2020 - “nom participant”

Nom: .....

Prénom: .....

Profession: .....

Mail: .....

Téléphone: .....

Atelier de choix - 1er cycle : .....

Atelier de choix 2ième cycle : .....

Souhaitez-vous recevoir une facture:  Oui  Non

Si oui, veuillez compléter les informations ci-dessous

Nom / organisme: .....

L'adresse de facturation : .....

Numéro de TVA .....

Date+ signature

Par votre inscription, vous autorisez l'enregistrement et le traitement de vos données personnelles en lien avec cet événement, ce compris les images pouvant être publiées dans le cadre de la couverture de cet événement dans les médias et les communications de la Commission Fédérale de médiation.

Vous avez accès et droit de rectification ou de suppression de certaines ou toutes les données vous concernant.



Nos remerciements à Gina Van den Borre et Luc De Vylder  
([www.debemiddeling.be](http://www.debemiddeling.be)) pour la mise en page.



**debemiddeling.be**  
Bemiddeling | Begeleiding | Advies